A V I S P U B L I C

Édition du 7 octobre 2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro PPR18-2023 accordant une autorisation numéro 2023-80185 pour permettre la réalisation d'un projet d'ensemble composé d'un total de six (6) bâtiments pour la propriété située aux 339 à 403, rue de l'Hémérocalle, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 2 octobre 2023, a adopté le premier projet de résolution numéro PPR18-2023 accordant une autorisation numéro 2023-80185 pour permettre la réalisation d'un projet d'ensemble composé d'un total de six (6) bâtiments pour la propriété située aux 339 à 403, rue de l'Hémérocalle, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone résidentielle portant le numéro HN26R (secteur au nord de la rue de l'Hémérocalle, au sud de la piste cyclable l'Estriade et à l'ouest de la rue du Dahlia), une autorisation pour un projet d'ensemble portant le numéro 2023-80185 afin de permettre la réalisation d'un projet d'ensemble de quatre (4) bâtiments de quatre (4) étages composés de 16 logements et de deux (2) bâtiments de trois (3) étages composés de 12 logements, sur la propriété située aux 339 à 403, rue de l'Hémérocalle, étant les lots numéros 6 242 597 et 6 242 596 du cadastre du Québec, le tout, conditionnellement à ce que les cèdres prévus au plan de paysagement soient d'une hauteur de 1,83 mètre, soit 6 pieds, à la plantation.

3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 18 octobre 2023, à compter de 18 h 30,** dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

5. Que ce projet de résolution ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 6 octobre 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier